ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 100100

Texte de la question

Á la suite des conférences relatives à la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'État, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui faire connaître le calendrier des étapes du déploiement des schémas stratégiques de gestion des ressources humaines qui ont été mis en place dans son ministère en collaboration avec le ministère de la fonction publique.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication a fait partie des sept ministères volontaires pour expérimenter les conférences de gestion prévisionnelle des ressources humaines initiées par la direction générale de la fonction publique. A cette occasion, le ministère de la culture et de la communication a pu présenter son schéma stratégique de gestion des ressources humaines articulé autour de 6 thèmes : l'élaboration de plans de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, le renforcement de la déconcentration, la mise en oeuvre d'une politique de fusion de corps et de promotion de la mobilité, l'adaptation des procédures de recrutement, l'amélioration de la gestion des carrières et la modernisation de la gestion des rémunérations. Le calendrier de mise en oeuvre de ce plan est en fonction des thèmes et de l'ampleur des travaux à conduire. Mais les chantiers ont été lancés et sont en cours de réalisation. Ainsi en matière statutaire, un ambitieux programme de fusions de corps déjà engagé au cours des années précédentes se poursuit assorti de plans de requalifications spécifiques. La démarche de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), principalement quantitative dans les précédents exercices, se développe maintenant sur le plan de l'analyse qualitative des métiers et des compétences. En matière de déconcentration, se poursuivent les actions de déconcentration des actes de gestion auprès de certains établissements publics ou des services déconcentrés. Le ministère de la culture et de la communication s'est fortement mobilisé pour améliorer et moderniser sa gestion des ressources humaines en l'adaptant aux évolutions induites tant par la nouvelle loi organique sur les lois de finances que par l'impact des politiques conduites par le ministère de la fonction publique.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 100100
Rubrique : Fonction publique de l'état
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7426

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE100100

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11838